



Liquidation judiciaire d'une agence immobilière

Par **Patou29410**, le **03/12/2024** à **21:28**

Bonjour

Je suis propriétaire d'une maison mise en location à l'agence Nestenn de Loudeac qui vient de fermer

Il y a un mandataire mis en place. Comment ca va se passer pour le dépôt de garantie qui a été gardé par l'agence et pour le loyer de ce mois ci qui a déjà été versé à l'agence

Merci de votre réponse

Patricia

Par **Marck.ESP**, le **03/12/2024** à **21:39**

Bonsoir et bienvenue

Le mandataire désigné par l'agence est désormais votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées à la gestion de votre location. Contactez-le rapidement pour obtenir ces informations précises

Par **Lingénu**, le **03/12/2024** à **21:53**

Bonjour,

Il faut déclarer votre créance au mandataire judiciaire.

Ensuite, si vous n'obtenez pas un remboursement du liquidateur, l'agence devant obligatoirement avoir une garantie financière, il faut réclamer votre créance à la caisse de garantie dont les références figurent sur tous les documents émis par l'agence.

Par **janus2fr**, le **04/12/2024** à **08:54**

Bonjour,

A l'avenir, demandez à ce que le dépôt de garantie vous soit remis. Personnellement, j'ai eu des mandats de gestion avec 3 agences différentes, aucune ne gardait les dépôts de garantie. Elles me les remettaient dès versement par le locataire et me demandaient de leur redonner quand le locataire partait.